

N ref : 24-002/CM

Bures sur Yvette, le 13 janvier 2024

OBJET : CONVOCATION ASSEMBLEES GENERALES

Madame, Monsieur,

Nous vous convions à assister à **l'Assemblée Générale statutaire et à l'Assemblée Générale électorale** du Comité Départemental Sports pour Tous de l'Essonne qui se tiendront :

**le samedi 2 Mars 2024
de 16h00 à 18h00**

La réunion aura lieu à **BURES SUR YVETTE (Grande Maison, 69 rue Charles De Gaulle 91440 BURES SUR YVETTE)**

Les opérations d'émargement et de mise en place du bureau de vote auront lieu à partir de 15h45.

Ordre du jour de l'AG statutaire

- 1) Ouverture de l'AG et désignation des scrutateurs
- 2) Adoption du compte rendu de l'AG 2023
- 3) Présentation du rapport moral et d'activité
- 4) Approbation du rapport moral et d'activité
- 5) Présentation du rapport financier 2023
- 6) Approbation du rapport financier 2023
- 7) Affectation du résultat 2023
- 8) Présentation des cotisations 2024-2025 (vote en 2ème partie de l'AG électorale)
- 9) Présentation du budget prévisionnel 2024 (vote en 2ème partie de l'AG électorale)
- 10) Modification des statuts (si AGE du 15/02/2024 n'a pas obtenu le quorum)
- 11) Questions diverses
Pour être portées à l'ordre du jour, les questions diverses doivent être adressées au comité avant le 24/02/2024 au moyen des bulletins en annexes.
- 12) Fin du mandat du comité directeur actuel

Ordre du jour de l'AG électorale

1ère partie : ELECTION

- 1) Ouverture de l'AG et désignation du président de séance et des scrutateurs
- 2) Mode opératoire de l'élection
- 3) Présentation des candidatures
- 4) Vote, dépouillement, résultat du vote
- 5) Suspension temporaire de l'AG (retrait du comité directeur nouvellement élu pour choisir le candidat à la présidence)
- 6) Reprise de l'AG électorale : Election du (de la) Président(e) du comité directeur

2ème partie

- 7) Changement de président de séance : Présidence de la séance par le (la) Président(e) élu(e)
- 8) Approbation des cotisations 2024-2025
- 9) Approbation du budget prévisionnel 2024
- 10) Questions diverses
Pour être portées à l'ordre du jour, les questions diverses doivent être adressées au comité avant le 24/02/2024 au moyen des bulletins en annexes.

L'assemblée générale se compose du représentant de chaque association affiliée du ressort territorial du Comité Départemental.

Tout membre licencié dans le département peut assister à l'assemblée générale à titre individuel sans participation aux délibérations.

Le nombre de voix est attribué en fonction des nombres de licences et d'affiliations délivrées au cours de la précédente saison sportive.

Le vote par procuration est autorisé. Chaque représentant peut détenir un mandat en sus du sien (aucun représentant ne pouvant disposer de plus de deux mandats). Le vote par correspondance n'est pas admis.

Les votes de l'assemblée générale portant sur des personnes ont lieu à bulletin secret.

Participation à l'Assemblée Générale

La liste des clubs admis à participer à l'Assemblée Générale est indiquée en **annexe 1**.

Cette annexe précise le nombre de voix de chaque club selon les statuts en vigueur.

Les clubs dont le représentant assistera à l'Assemblée Générale adressent le **bulletin de participation en annexe 2** au Comité Départemental avant le 24 février 2024.

Les clubs dont aucun représentant n'assistera à l'Assemblée Générale, mais qui souhaitent être représentés, adressent le **pouvoir en annexe 3** au Comité Départemental avant le 24 février 2024.

Acte de candidature au comité directeur du Comité Départemental Sports pour Tous Essonne

Les licenciés qui souhaitent être candidat au comité directeur adressent leur candidature au comité départemental au moyen du **bulletin de candidature en annexe 4** avant le 17 février 2024.

Il est à charge de chaque Président ou correspondant de club de faire connaître à tous les licenciés de son club la possibilité pour chacun de se porter candidat et de leur transmettre le bulletin de candidature.

Ce bulletin sera téléchargeable sur le site du Comité : <http://cd.sportspourtous.org/essonne/actualites>

La recevabilité de chaque candidature sera examinée par le comité directeur. La liste des candidats sera publiée sur le site du Comité au plus tard le 24 février 2024.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, nos plus cordiales salutations.

Pour le Comité Départemental,
Le Président,
Ch MAIRE



Diffusion de la lettre (par mail)

Mesdames, Messieurs les Présidents des clubs affiliés 2023-2024 (via les correspondants de clubs)

Mesdames, Messieurs les Présidents des clubs non affiliés 2023-2024 mais affiliés 2022-2023 (via les correspondants de clubs)

Mesdames, Messieurs les Cadres Techniques des clubs affiliés 2023-2024

Monsieur le Président de la Fédération Française Sports pour Tous 12, Place Georges Pompidou – 93 160 NOISY-LE-GRAND

Madame la DTN de la Fédération Française Sports pour Tous 12, Place Georges Pompidou – 93 160 Noisy-le-Grand

Monsieur le Président du Comité Régional Ile de France Sports pour Tous - 46 Avenue des frères Lumière 78190 TRAPPES

Monsieur le CTR du Comité Régional Ile de France Sports pour Tous 46 Avenue des frères Lumière 78190 TRAPPES

Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Essonne Hôtel du département Boulevard de France 91012 Evry cedex

Monsieur le Président de la Maison Départementale des Comités Sportifs 62 bis Boulevard Charles de Gaulle 91540 MENNECY

Monsieur le Maire de BURES SUR YVETTE, Mairie de Bures sur Yvette, 45 rue Charles De Gaulle, 91440 BURES SUR YVETTE

ANNEXE 1

LISTE DES CLUBS - DROITS DE VOTE

Information : Cette liste est susceptible d'évolution dès lors que de nouvelles affiliations seraient enregistrées avant le 29/02/2024

Code Structure	Nom du club	Droits votes AG 2024	licenciés au 31/08/2023	Nombre de voix
CLUBS AFFILIES 2023/2024				
84034292	ASSOCIATION MIEUX ETRE (A.M.E.)	OUI	184	184
01108996	CLUB YERROIS D'ARTS MARTIAUX	OUI	140	140
151032728	UNION SPORTIVE DE BURES-SUR-YVETTE	OUI	136	136
171133268	L'ATELIER	OUI	104	104
110231254	ASSOCIATION JUDO CLUB DE SAINTRY-SUR-SEINE ET DISCIPLINES ASSOCIEES (A.J.C.)	OUI	100	100
9100077	LES NUAGES POURPRES	OUI	90	90
9100312	ASSOCIATION DE DANSE ET D'ARTS GESTUELS ÉDUCATIFS	OUI	88	88
160932907	FORME ET BIEN ETRE	OUI	67	67
01119027	LA VAGUE	OUI	65	65
9100407	SPORTING KARATE BUDO DRAVEIL (S.K.B.DRAVEIL)	OUI	56	56
121031742	ECOLE SHEN-LONG	OUI	55	55
040509882	ASSOCIATION FORMES & FORME	OUI	39	39
100530805	ASSOCIATION SHINTAIDO JUVISY (ASJ)	OUI	35	35
9100358	COULEUR TAO	OUI	27	27
071130128	MIEUX EN CORPS 91	OUI	26	26
9100223	ENCRES ET LUMIERES DE CHINE	OUI	21	21
140932337	TAO FACTORY	OUI	21	21
070930031	L'AUTRE GYM	OUI	17	17
031009691	YERRES LOISIRS (YE.LO)	OUI	6	6
9100489	EXPERIENCE MOUVEMENT	OUI	0	0
9100922	ASSOCIATION SPORTIVE DE NOZAY	OUI	0	0
9100951	ESSNO	OUI	0	0
	Total des voix			1277
CLUBS NON REAFFILIES 2023/2024 au 13/01/2024 (AFFILIES 2022/2023)				
9100384	HANDBALL CLUB VILLABE	NON**	18	18
9100800	CULTURE DANSE ET ANIMATION	NON**	2	2
88025688	SPORTS ET DETENTE	NON**	55	55
151032703	CLUB DE HAND BALL ANGERVILLE (CHA)	NON**	55	55

ANNEXE 2

**BULLETIN DE PARTICIPATION
AUX ASSEMBLEES GENERALES DU 02/03/2024**

Document à retourner avant le 24 février 2024
CD SPT 91 Chez Christian MAIRE , 5 rue Isaac Albéniz 91440 Bures sur Yvette
ou par mail : cd91@sportspourtous.org

Si vous donnez pouvoir ne remplissez pas ce bulletin mais le bon pour pouvoir en annexe 3

Le Club _____

Participera

Ne participera pas

Il sera représenté par

Nom _____ Prénom _____

en qualité de (cochez la mention correspondante):

- Président(e) de club
- Membre du Comité Directeur
- Cadre Technique
- Adhérent

N° de licence : _____

Questions diverses que vous désirez poser :

Fait à _____ le _____

signature

ANNEXE 3

**BON POUR POUVOIR
AUX ASSEMBLEES GENERALES DU 02/03/2024**

Document à retourner avant le 24 février 2024
CD SPT 91 Chez Christian MAIRE , 5 rue Isaac Albéniz 91440 Bures sur Yvette
ou par mail : cd91@sportspourtous.org

Je soussigné _____

Président(e) du club _____

donne pouvoir au représentant du club de * _____

représenté par : _____

* En cas d'empêchement de désigner un club pour recevoir le pouvoir, en cochant la case ci dessous vous acceptez la formule suivante :

J'invite un membre du comité directeur visé par le pouvoir ci dessus à désigner la personne qui représentera mon club aux AG2024 en vertu dudit pouvoir

Questions diverses que vous désirez poser :

Fait à _____ le _____

signature du club mandant
BON POUR POUVOIR

signature du club mandataire
BON POUR ACCEPTATION DE POUVOIR

Article 8 des statuts: Le vote par procuration est autorisé. Chaque représentant peut détenir un mandat en sus du sien (aucun représentant ne pouvant disposer de plus de deux mandats).

ANNEXE 4

**FICHE DE CANDIDATURE
AU COMITE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL 2024-2028**

Document à retourner avant le 17 février 2024

Par courrier recommandé : CD SPT 91 Chez Christian MAIRE , 5 rue Isaac Albéniz 91440 Bures sur Yvette (cachet de la poste faisant foi)

ou par mail : cd91@sportspourtous.org

Je soussigné M ou Mme (Nom et prénom) : _____

Nom de jeune fille (le cas échéant) : _____

Né(e) le : _____ Ville de naissance _____ Nationalité : _____

Demeurant à : _____

N° téléphone : _____

Courriel : _____@_____

Profession : _____

Licencié(e) sous le numéro : _____

Déclare:

- Me porter candidat(e) à un poste de membre du comité directeur du Comité Départemental Sports pour Tous Essonne;
- Remplir les conditions statutaires;
- Ne pas faire l'objet d'une quelconque incompatibilité ou interdiction d'accéder à cette fonction;
- Accepter par avance, en cas d'élection, la fonction pour laquelle je fais aujourd'hui acte de candidature.

Fait à _____ le _____

signature

Article 10 des statuts:

- Ne peuvent être élus au Comité Directeur :

- Les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;
- Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif ;
- Les cadres techniques placés par l'Etat auprès du Comité Départemental ;
- Les personnes salariées du Comité Départemental, du Comité Régional d'Ile de France ou d'un autre Comité Départemental du ressort territorial du Comité Régional d'Ile de France.